



MARDI du RNMH 15 novembre 2022

11h-12h30



C'est la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et notre discussion tourne autour de l'inclusion dans le secteur artistique.

Avec la présence de Téo, journaliste à La lettre du musicien, et Marie-Claude, Joseph, Delphine, Pierre, Agnès, Michaël, Anne-Marie, Antoine, Gilles.

#DuoDay2022 :
ce sera le 17 novembre !



Le "duoday", journée pendant laquelle une PSH partage le quotidien d'un salarié d'une entreprise, d'une administration ou d'une association, aura-t-elle un écho dans les structures d'enseignement, de production et de diffusion artistique ?

Même si une journée est une goutte d'eau et tout en regrettant que l'expérience ne dure pas plus longtemps, il existe des situations où cette journée a abouti à une embauche en CDD ou CDI qui sont des victoires de l'inclusion.

Dans les structures publiques comme les conservatoires, la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), délivrée par la [MDPH](#) (Maison départementale pour les personnes en situation de handicap), est reconnue.

Elle permet le financement des adaptations par le [FIPHFP](#) (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ainsi que des aménagements du temps de travail ou de partir en retraite anticipée sous certaines conditions et éventuellement d'obtenir une pension d'invalidité cumulable avec la pension de retraite.



Par contre c'est beaucoup plus difficile pour les intermittents du spectacle en situation de handicap qui ne peuvent pas prétendre à la RQTH ! Il faut choisir : artiste ou handicapé...

Quelle est la raison de cette injustice ? Du fonctionnement du statut d'intermittent du spectacle peut-être ?



Mais cette [RQTH](#) ne fait pas tout. Il y a bien souvent une réticence à vivre avec les différences et certains préjugés perdurent comme : "il touche l'AAH il n'a donc pas besoin de travailler..."

Mais comme tout individu, la personne en situation de handicap doit pouvoir s'épanouir dans une vie professionnelle reconnue. Le travail artistique est important, les aides sociales ne sont que des compensations du handicap et se situent parfois en dessous du seuil de pauvreté et donc ne permettent pas de vivre.

Mais il y a aussi les blocages personnels ; le handicap peut engendrer un manque de confiance en soi. S'il s'agit d'une maladie handicapante, la personne peut avoir un doute sur son état de santé le jour du concert et finalement n'osera pas s'engager ayant peur de ne pas pouvoir honorer le contrat. Mais il faut peut-être se dire que c'est le cas de tout le monde et chacun peut avoir un accident le jour J !

Toujours des échanges riches lors de ces mardis du RNMH qui s'enrichissent de la présence de nouveaux adhérents. Espérons que les adhérents seront de plus en plus nombreux à venir partager leurs expériences ou à faire part de difficultés rencontrées sur le terrain pour rendre accessible et inclusive la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale.

Bien d'autres sujets ont été abordés.
Il est impossible de tout évoquer dans un billet d'humeur.
N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.

Pour vous inscrire et recevoir les codes de la visio #Zoom correspondante [cliquer ici](#)

**Le mardi 22 novembre ayant été annulé,
Rendez-vous le 6 décembre 2022
pour la suite des aventures des Mardis**

